



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-14181>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-14181**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SDIS de L'Isère

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 28381200600023

Ville : FONTAINE

Code postal : 38602

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://sdis38.achatpublic.com>

Identifiant interne de la consultation : Vérifications périodiques

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Commande Publique et Achat

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 version du 01/04/2019 ou équivalent) ; - copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ; - déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R.2143-3 1° et R.2143-6 du CCP (DC1 version 01/04/2019 ou équivalent).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou, pour les entreprises nouvellement créées, à compter de leur date de création.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - moyens humains (effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années disponibles ou, pour les entreprises nouvellement créées, à compter de leur date de création) ; - moyens techniques (notamment des moyens généraux de

la société utilisés pour la réalisation de contrats de même nature) ; - liste des principales références de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années disponibles (nom des destinataires publics ou privés, contenu et étendue de la mission, date de réalisation et importance financière) ou, pour les entreprises nouvellement créées, à compter de leur date de création ; - attestation(s) ou agrément(s) délivré(s) par l'organisme habilité le cas échéant : => pour le lot n°1 - vérifications périodiques des installations électriques : organisme de contrôle technique accrédité ; => pour le lot n°2 - vérifications périodiques des installations thermiques et gaz, pour le contrôle de l'efficacité énergétique des chaudières : organisme de contrôle technique accrédité ; => pour le lot n°3 - vérifications des appareils et accessoires de levage : organisme de contrôle technique agréé, organisme de contrôle habilité ; => pour le lot n°4 - vérifications périodiques des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles : compétences certifiées par un organisme accrédité selon la norme NF EN ISO / CEI 17024 ; => pour le lot n°5 - vérifications périodiques des ascenseurs : pour le contrôle technique organisme habilité ; => pour le lot n°6 - vérifications triennales des systèmes de sécurité incendie : vérification par une personne ou un organisme agréé. OU - tout autre document permettant au candidat de justifier de sa capacité économique et financière, et de ses capacités techniques et professionnelles, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des documents mentionnés ci-dessus pour en justifier.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 11/03/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Autres établissements publics territoriaux

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : - prix : analysé selon les sous-critères énoncés ci-après : 50 % ; - valeur technique : appréciée au regard du mémoire technique décomposée selon les sous-critères énoncés ci-après : 50 %.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Vérifications périodiques des installations et des équipements techniques du SDIS de l'Isère

Code CPV principal - Descripteur principal : 71315400

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Vérifications périodiques des installations et des équipements techniques du SDIS de l'Isère

Lieu principal d'exécution du marché : Département de l'Isère

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot 1 : vérifications périodiques des installations électriques

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400

Lieu d'exécution du lot : Département de l'Isère

- **Description du lot :** Lot 2 : vérifications périodiques des installations thermiques et gaz

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400

Lieu d'exécution du lot : Département de l'Isère

- **Description du lot : Lot 3 : vérifications des appareils et accessoires de levage**

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400

Lieu d'exécution du lot : Département de l'Isère

- **Description du lot : Lot 4 : vérifications périodiques des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles, dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts**

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400

Lieu d'exécution du lot : Département de l'Isère

- **Description du lot : Lot 5 : vérifications périodiques des ascenseurs**

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400

Lieu d'exécution du lot : Département de l'Isère

- **Description du lot : Lot 6 : vérifications triennales des systèmes de sécurité incendie**

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400

Lieu d'exécution du lot : Département de l'Isère

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Procédure adaptée en application du code de la commande publique (CCP). Chaque lot est un marché passé pour un an à compter de la date de notification. Il est reconductible trois (3) fois, par période d'un an chacune, soit une durée maximale de quatre ans. Les lots sont conclus avec des montants euros HT par an, identiques pour chaque période, définis comme suit : Lot 1 : montant minimum : 8 000euro(s) / montant maximum : 24 000euro(s) Lot 2 : montant minimum : 5 000euro(s) / montant maximum : 15 000euro(s) Lot 3 : montant minimum : 500euro(s) / montant maximum : 3 000euro(s) Lot 4 : montant minimum : 0euro(s) / montant maximum : 3 500euro(s) Lot 5 : montant minimum : 400euro(s) / montant maximum : 3 000euro(s) Lot 6 : montant minimum : 0euro(s) / montant maximum : 3 000euro(s) Le Sdis de l'Isère se réserve la possibilité de négocier dans le cadre de ce marché. Ces négociations porteront sur le prix et, le cas échéant, sur la valeur technique. Elles seront menées avec les trois meilleurs candidats (c'est-à-dire ceux ayant déposé les trois offres conformes les plus avantageuses économiquement au regard des critères de jugement). En complément du bloc "Critères d'attribution", les sous-critères du prix et de la valeur technique pour le jugement des offres sont les suivants : => Prix : 50 %, analysé selon les sous-critères suivants : Pour le lot n°1, vérifications périodiques des installations électriques : - Montant total TTC des vérifications périodiques des casernes du groupement territorial nord, des casernes du groupement territorial sud, des sites de l'État-major et des relais radio. Les montants pour les vérifications initiales - contrôles et attestation de la conformité des installations électriques intérieures, la mise à disposition de nacelle et la fourniture de registre de contrôle ne seront pas pris en compte dans l'analyse des prix. Pour le lot n° 2, vérifications périodiques des installations thermiques et gaz : - Montant total TTC des vérifications périodiques des casernes du groupement territorial nord, des casernes du groupement territorial sud et des sites de l'État-major = 50 % - Montant total TTC des contrôles périodiques de l'efficacité énergétique des chaudières d'une puissance nominale supérieure à 400KW et inférieure à 20MW, des casernes du groupement territorial nord, des casernes du groupement territorial sud et des sites de l'État-major = 50 % Les montants pour la mise à disposition de nacelle pour les vérifications ne seront pas pris en compte dans l'analyse des prix. Pour le lot n°3, vérifications des appareils et accessoires de levage : - Montant total TTC (Sites EM + casernes groupement territorial nord + casernes groupement territorial sud) des vérifications des appareils et accessoires de levage = 60 % - Montant total TTC (Sites EM + casernes groupement territorial nord + casernes groupement territorial sud) des vérifications lors de la remise en service d'un appareil de levage = 20 % - Forfait TTC vérification périodique des appareils et accessoires de levage pour les nouveaux équipements = 5 % - Forfait TTC

de mise à disposition d'une nacelle = 5 % - Forfait TTC de fourniture des consignes de sécurité = 5 % - Forfait TTC de fourniture de carnet de maintenance des appareils et accessoires de levage = 5 % Pour le lot n°4, vérifications périodiques des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles, dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts : - Montant total TTC des inspections périodiques des casernes du groupement territorial nord, des casernes du groupement territorial sud et des sites de l'État-major. Les montants pour la mise à disposition de nacelle pour les vérifications ne seront pas pris en compte dans l'analyse des prix. Pour le lot n°5, vérifications périodiques des ascenseurs : - Montant total TTC des vérifications périodiques de la caserne du groupement territorial nord ainsi que des sites de l'État-major et du Centre de Formation Départemental (CFD) = 70 % - Montant total TTC des contrôles techniques de la caserne du groupement territorial nord ainsi que des sites de l'État-major et du Centre de Formation Départemental (CFD) = 30 % Pour le lot n°6, vérifications triennales des systèmes de sécurité incendie : - Montant total TTC des vérifications périodiques des sites. => Valeur technique : 50 %, appréciée au regard du mémoire technique décomposée selon les sous-critères suivants : Pour le lot n°1, vérifications périodiques des installations électriques : - Organisation prévue par l'entreprise pour le suivi du marché (notation de 0 à 4 points) - Moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour le marché (notation de 0 à 3 points) - Moyens techniques d'intervention mis à disposition pour les prestations de vérification (notation de 0 à 1 point) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les vérifications périodiques (notation de 0 à 5 points) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les vérifications initiales - contrôle et l'attestation de conformité des installations électriques intérieures (notation de 0 à 5 points) - Rapports de vérification (notation de 0 à 2 points) Pour le lot n°2, vérifications périodiques des installations thermiques et gaz : - Organisation prévue par l'entreprise pour le suivi du marché (notation de 0 à 4 points) - Moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour le marché (notation de 0 à 3 points) - Moyens techniques d'intervention mis à disposition pour les prestations de vérification (notation de 0 à 1 point) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les vérifications périodiques (notation de 0 à 5 points) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les contrôles périodiques de l'efficacité énergétique des chaudières d'une puissance nominale supérieure à 400KW et inférieure à 20 MW (notation de 0 à 5 points) - Rapports de vérification (notation de 0 à 2 points) Pour le lot n°3, vérifications des appareils et accessoires de levage : - Organisation prévue par l'entreprise pour le suivi du marché (notation de 0 à 4 points) - Moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour le marché (notation de 0 à 3 points) - Moyens techniques d'intervention mis à disposition pour les prestations de vérification (notation de 0 à 1 point) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les vérifications périodiques (notation de 0 à 5 points) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les vérifications de remise en service (notation de 0 à 5 points) - Rapports de vérification (notation de 0 à 2 points) Pour le lot n°4, vérifications périodiques des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts : - Organisation prévue par l'entreprise pour le suivi du marché (notation de 0 à 5 points) - Moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour le marché (notation de 0 à 4 points) - Moyens techniques d'intervention mis à disposition pour les prestations de vérification (notation de 0 à 2 points) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les inspections périodiques (notation de 0 à 6 points) - Rapports de vérification (notation de 0 à 3 points) Pour le lot n°5, vérifications périodiques des ascenseurs : - Organisation prévue par l'entreprise pour le suivi du marché (notation de 0 à 4 points) - Moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour le marché (notation de 0 à 3 points) - Moyens techniques d'intervention mis à disposition pour les prestations de vérification (notation de 0 à 1 point) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les vérifications périodiques (notation de 0 à 5 points) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour les contrôles techniques (notation de 0 à 5 points) - Rapports de vérification (notation de 0 à 2 points) Pour le lot n°6, vérifications triennales des systèmes de sécurité incendie : - Organisation prévue par l'entreprise pour le suivi du marché (notation de 0 à 5 points) - Moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour le marché (notation de 0 à 4 points) - Moyens techniques d'intervention mis à disposition pour les prestations de vérification (notation de 0 à 2 points) - Détail des prestations proposées par l'entreprise pour la vérification triennale (notation de 0 à 6 points) - Rapports de vérification (notation de 0 à 3 points)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2025